

Réunion ordinaire du jeudi 23/05/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi 23 mai, à 21h, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 17 mai, s'est réuni dans la salle d'exposition du Centre de Services. La séance était publique et présidée par M. Guy LAPEYRE, Maire,

Etaient présents : Mmes et MM. : LAPEYRE Guy, PETIT René, RIVIERE Pascale, ZANARDO Cédric, GUILLORY Laurence, BIAUTE Philippe, CLAVERIE Florianne, BARRIEU Frédéric, LACOSTE Angélique, SERES Didier, CARRARO Marjorie, MARTIRENE Sylvain, DROUART Sandrine et MARSEILHAN Maurice.

Conseillers excusés : SOLANA-LASSALLE Maryline,

Conseillers absents : aucun

Secrétariat de séance : M. le Maire propose la candidature de Mme RIVIERE Pascale.

Vote : Contre : 0, Abstentions : 0, Pour : 14 voix

Mme RIVIERE est désignée.

Approbation du compte rendu du Conseil municipal du 11/04/2024 :

M. le Maire demande aux conseillers s'ils ont des remarques à apporter au compte rendu, en l'absence d'observations, il soumet ce compte rendu au vote.

Vote : Contre 0, Abstention 0, pour 14.

Ordre du jour :

❖ **Remerciements** :

M. LAPEYRE fait ensuite part des remerciements des familles endeuillées :

- famille BAQUE pour le décès de Jeannette BAQUE

❖ **Informations diverses** :

M. le Maire indique que l'inauguration des commerces s'est très bien déroulée et qu'un très bon contact a été noué avec M. le Préfet qui souhaite que le projet de réhabilitation de la Halle -Mairie lui soit présenté.

Pour le week-end du jumelage, tout s'est bien passé, nous remercions nos amis alsaciens de leur visite.

Pour les travaux de la salle des fêtes, le calendrier devrait être modifié en raison de l'attente d'autorisations administratives avant le lancement des appels d'offre. Les autorisations devraient permettre le lancement des marchés courant juillet mais l'architecte suggère d'attendre plutôt le mois de septembre car les entreprises seront plus disponibles pour répondre que pendant l'été. Cela pourrait permettre d'avoir davantage de réponses donc des prix plus intéressants. M. le Maire indique qu'il va contacter les Présidents de la chasse et du jumelage pour voir comment le repas de la chasse et la choucroute pourraient être organisés, quitte à retarder les travaux.

Pour l'installation des panneaux photovoltaïques sur la salle des sports, un renforcement de la charpente est nécessaire : il sera fait au cours de la première quinzaine de juillet, la pose des panneaux devant intervenir en septembre octobre. La couverture du tennis et du hangar communal devrait se faire vers décembre ou janvier.

Les travaux du garage Touzan avancent, le compteur d'eau est posé, il reste l'électricité à finir.

Une nouvelle table de pique-nique a été installée à Vassevin.

Il faut saluer Sandrine SERES, sportive jéguinoise, qui a porté la flamme olympique à Bagnères de Luchon.

❖ Comptes rendus de réunions :

M. le Maire confie la parole à M. Cédric ZANARDO qui présente le compte rendu de la dernière réunion du **syndicat de l'eau de Vic Fezensac**. Le budget 2024 a été voté en équilibre à hauteur de 2 246 642 € en fonctionnement et 1 478 314 € en investissement. L'année 2023 a vu le taux de perte du réseau augmenter pour atteindre 28%, ce qui reste marqueur de canalisations vieillissantes.

Il faut savoir qu'un km de réseau coûte 90.000 €HT. Sur Jégun, les deux réseaux existants ont été interconnectés entre le lotissement de Cardin et Mazagran pour un coût estimé à 95.000 € afin de fiabiliser l'approvisionnement du village. En plus de cela, les investissements 2024 du SIAEP vont porter sur l'étanchéité du château d'eau d'Ordan-Larroque et sur des études pour la construction d'un nouveau château d'eau à Jégun ou d'un renforcement du réseau. Le prix du m3 passe de 1.62 € à 1.69 €.

M. Cédric ZANARDO indique ensuite avoir fait le tour des chemins de la commune pour déterminer le programme de voirie à établir cette année. 4 chemins semblent nécessiter plus d'attention : le chemin mitoyen avec Antras vers la Bordeneuve, le chemin du Pouy, le chemin de Larth et le chemin de Lézien (de la départementale jusqu'au croisement de Coucut). Il faudrait y faire de la grave émulsion et un bi-couche. Il faudra aussi prévoir du point-à-temps sur certaines routes communales.

❖ Travaux :

❖ Délibérations :

↳ Les jardins de Becky :

M. le Maire rappelle au Conseil qu'une enquête publique a eu lieu du 15/04 au 12/05 concernant cette entreprise qui fait notamment de l'élevage canin. Au moment de leur installation sur Jégun, aucune démarche n'avait été faite auprès de la Mairie mais le dossier avait été traité au niveau de la Préfecture. La commune peut ou non émettre un avis, cet avis peut être favorable, défavorable ou assorti de préconisations.

Un tour de table fait ressortir une unanimité pour donner un avis. La discussion ensuite porte sur l'idée d'attribuer un avis avec plusieurs réserves : que le nombre maximum de chiens en élevage soit limité à 80 et à 40 chiens en pension, que les plantations de haies telles que définies dans le devis présenté soient réalisées avant la fin de l'année 2024 et enfin qu'une attention particulière des exploitants soit apportée pour réduire au maximum les nuisances sonores occasionnées. M. le Maire soumet cette proposition au vote.

Vote pour :14 voix

↳ Prime exceptionnelle d'inflation :

M. le Maire indique qu'une décision pour verser une prime exceptionnelle de pouvoir d'achat au taux maximum prévu par le décret n°2023-1106 du 31 octobre 2023 avait été prise en fin d'année. Cette délibération devait être soumise aux membres du comité social territorial qui ont émis pour les deux collèges : représentants des collectivités et représentants du personnel un avis favorable. Il convient désormais de prendre une décision pour mettre en place le versement de cette prime dont le montant est déterminé comme suit :

Rémunération brute perçue entre le 01/07/22 et le 30/06/23	Montant de la prime
Inférieure ou égale à 23 700 €	800 €
De 23 701 à 27 300 €	700 €
De 27 301 à 29 160 €	600 €

La prime sera versée en une seule fois avant le 30/06/2024.

Vote : 14 voix pour

↳ **Modification du tableau des emplois :**

M. le Maire expose que le tableau des emplois doit être mis à jour en raison de changement de dénomination des emplois, de suppression ou d'évolutions réglementaires.

Il est proposé de détenir plus d'information sur le sujet mais décide dans un premier temps de supprimer les emplois non pourvus et qui ne correspondent plus à des besoins de la collectivité :

Il est proposé de supprimer :

- l'emploi de femme de ménage à 19h03 /semaine car le ménage est confié à une entreprise privée
- l'emploi d'adjoint d'animation à 14.70 h/sem
- l'emploi d'éducateur des activités physiques et sportives à 14.70 h/sem

Et pour cela de demander l'avis du Comité Social Territorial

Les autres modifications du tableau des emplois seront faites dans un second temps.

Vote de la proposition de suppression des emplois 14 voix pour

↳ **Participation aux frais de fonctionnement des écoles :**

M. le Maire rappelle qu'en 2021, le montant de la participation annuelle versée par les communes extérieures ayant des enfants scolarisés à Jégun avait été fixée à 900 €. Il constate qu'avec l'inflation de l'énergie notamment les charges se sont nettement alourdies. Il a échangé avec les maires de Castéra Verduzan et de Valence sur Baise qui dépassent aussi un coût de 1 000 € par enfant et par an. Il indique qu'il a échangé avec les maires concernés et propose de fixer la participation annuelle par enfant à 1.000 € à compter de l'année scolaire 2024-2025. Il soumet cette proposition au vote.

Vote pour : 14 voix

↳ **Droit de préemption urbain :**

M. le Maire indique qu'il a reçu une déclaration d'intention d'aliéner pour la parcelle AT 270 située au 13 grande Rue. Un avis avait déjà été accordé pour cette aliénation mais la vente n'ayant pas eu lieu, il convient de renouveler cet avis. La première décision prise était de ne pas user du droit de préemption, M. le Maire propose de renouveler cette décision.

Vote pour ne pas user du droit de préemption : 14 voix

↳ **OPAH :**

M. le Maire indique qu'un dossier a été déposé dans la cadre de l'OPAH par M. Cotte. Les conditions d'éligibilité n'étant pas clairement établies, des demandes de précisions vont être faites, le dossier est ajourné en l'attente.

↳ **Questions diverses :**

- M. le Maire précise que le prochain conseil aura lieu le 20/06.
- Il rappelle que les élections européennes auront lieu le 9 juin et demande à chacun ses disponibilités pour tenir le bureau des élections.
- Mme Florianne CLAVERIE demande si des barreaux ne pourraient pas être installés aux fenêtres des toilettes de la salle des sports car des intrusions ont été constatées à partir de là. Cela sera fait.
- M. Didier SERES demande où en est l'installation des jeux au Bastion. Ils sont commandés et lundi le choix de l'endroit des implantations sera fait. La commune a obtenu une DETR à 30% pour le projet et l'autorisation de commencer les travaux par le Conseil Régional en l'attente de la réunion de la commission d'attribution de la subvention.

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire déclare la séance close.

Délibéré en séance les an et jour susdits. La séance est levée à 22h23